

Stagiaire
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom : Prénom : Fonction : Email : Tél. (direct)..... Adresse :

Information
Âge : <input type="checkbox"/> Moins de 30 ans <input type="checkbox"/> De 30 à 44 ans <input type="checkbox"/> Plus de 44 ans Situation : <input type="checkbox"/> Salarié-e <input type="checkbox"/> Bénévole <input type="checkbox"/> Prof.libéral <input type="checkbox"/> Inscrit-e à Pôle Emploi <input type="checkbox"/> Autre : Employeur : Ancienneté dans la structure :

Structure / Entreprise
Raison sociale : Structure : <input type="checkbox"/> association <input type="checkbox"/> entreprise <input type="checkbox"/> collectivité <input type="checkbox"/> autre, préciser : Adresse : CP : Ville Téléphone : Fax: Code APE/NAF : N° SIRET: La formation est elle prise en charge par un organisme ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Si oui, lequel ?

Dossier
DESTINATAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION Adresse d'envoi si différente de celle de la structure : Service : Nom : Adresse : CP : Ville

Signature du stagiaire
Fait à : Le :

Signature de la direction et cachet de la structure
Fait à : Le :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de participation à la formation.

Informations et inscriptions : Anaïs CHAMSA, Coordinatrice – Tél. 02 33 64 38 92 – cidff.orne@orange.fr

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et notamment les articles 34 à 40, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez la possibilité à tout moment d'accéder aux informations vous concernant et d'apporter toute modification, clarification ou suppression, de toute ou partie desdites informations.

Conditions générales de participation aux formations

1. Modalités de la formation

La formation se déroule au sein de la structure demandeuse.

Les horaires de la formation sont précisés dans la convention signée entre le CIDFF de l'Orne et l'organisme désigné dans la convention. Le CIDFF 61 peut se réserver le droit de modifier les modalités de la formation en cas de nécessité.

2. Modalités d'inscription et de règlement des formations

Le bulletin d'inscription, dûment complété et signé, ainsi que le règlement des frais pédagogiques sont à adresser au CIDFF au plus tard 4 semaines avant le début de la formation.

Les frais pédagogiques s'élèvent à 120 euros TTC par stagiaire.

Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement seront considérées comme étant définitives.

En cas de paiement par chèque, ce dernier sera encaissé à l'issue de la formation*

En cas de paiement par virement, joindre une copie de l'avis d'exécution bancaire**

3. Modalités d'annulation ou de désistement

1.1 À l'initiative du CIDFF 61

Le CIDFF 61 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre de participants n'est pas suffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Cette décision est communiquée aux stagiaires au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

En cas d'annulation, le CIDFF61 procédera au remboursement des frais pédagogiques encaissés ou au retour des chèques à l'organisme signataire.

1.2 À l'initiative de l'employeur ou du stagiaire (si travailleur indépendant)

Les frais pédagogiques seront remboursés à 100 % au signataire de la convention dans le cas suivant :

- Annulation communiquée au CIDFF61, 4 semaines (jours ouvrés) avant le début de la formation.
- Pour les annulations communiquées au CIDFF 61, moins de quatre semaines avant le début de la formation, le CIDFF se réserve le droit de conserver :
 - 25 % des frais pédagogiques de la formation pour une annulation entre la 4e et la 3e semaine (jours ouvrés) avant le début de la formation.
 - 50 % des frais pédagogiques de la formation pour une annulation entre la 3e et la 2e semaine (jours ouvrés) avant le début de la formation.
 - 75 % des frais pédagogiques de la formation pour une annulation entre la 2e semaine et 8 jours ouvrés avant le début de la formation.
 - 100 % des frais pédagogiques de la formation pour une annulation 7 jours ouvrés avant le début de la formation.

4. Frais annexes

Les frais de transport, d'hébergement et de séjour sont à la charge de l'employeur ou du stagiaire. Il leur est possible de solliciter leur OPCA pour une prise en charge de ces frais.

Pour toute autre information concernant une demande d'inscription, merci de contacter : Madame Anaïs CHAMSA, Coordinatrice au CIDFF 61 - 02 33 64 38 92 – cidff.orne@orange.fr

* Les chèques seront libellés à l'ordre du CIDFF de l'Orne

** en renseignant un formulaire bancaire IBAN